



55^{ème} MATINÉE CYCLISTE MONT CHAUVE

MATINÉE DU SOUVENIR DIMANCHE 29 AVRIL 2018

Organisée par l'A.V.A.NICE sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P.06 avec le concours du Conseil Général des A.M., de la Ville de NICE, et des Communes de ST ANDRÉ DE LA ROCHE et de FALICON.

REGLEMENT DES GRIMPÉES CYCLOSPORTIVES

SOUVENIRS : Henry MARIA - Jean GIOANINI - René GILLIO –
Henry TRENTA - Pierre BEYLARD – François LE MAUT

DÉPARTS

Féminines - Cadets (2001-2002) :

Départ à 9 h. - croisement D 114 / D 214 à la Chapelle St Sébastien au début de la route du Mont Chauve, distance : 5,4 km.

Grands Sportifs UFOLEP (et assimilés) :

Départ fictif à 9 h. de ST ANDRÉ DE LA ROCHE, juste après l'église pour départ réel à la sortie de la commune, distance : 10,5 km.

1ère - 2ème et 3^{ème} Catégorie UFOLEP (et assimilés) :

Départ fictif à 9 h.15 de ST ANDRÉ DE LA ROCHE, juste après l'église pour départ réel à la sortie de la commune, distance : 10,5 km.

Arrivées communes au lieu-dit : LA BAISSÉ GUIGOT

RÉCOMPENSES

Une Coupe au vainqueur de chaque classement.

DOSSARDS ET ENGAGEMENTS

Aux départs à partir de 8 h.

A ST ANDRÉ DE LA ROCHE (juste après l'Eglise) pour les Grands Sportifs, 1ère, 2ème et 3ème Catégorie UFOLEP (et assimilés) - **Droits UFOLEP : 8 Euros autres Fédérations 17 Euros.**

A la CHAPELLE ST SEBASTIEN au début de la route du Mont Chauve pour les Féminines - Cadets (2001-2002) – **gratuit.**

Rappel : le CASQUE RIGIDE est OBLIGATOIRE - PRÉVOIR QUATRE ÉPINGLES